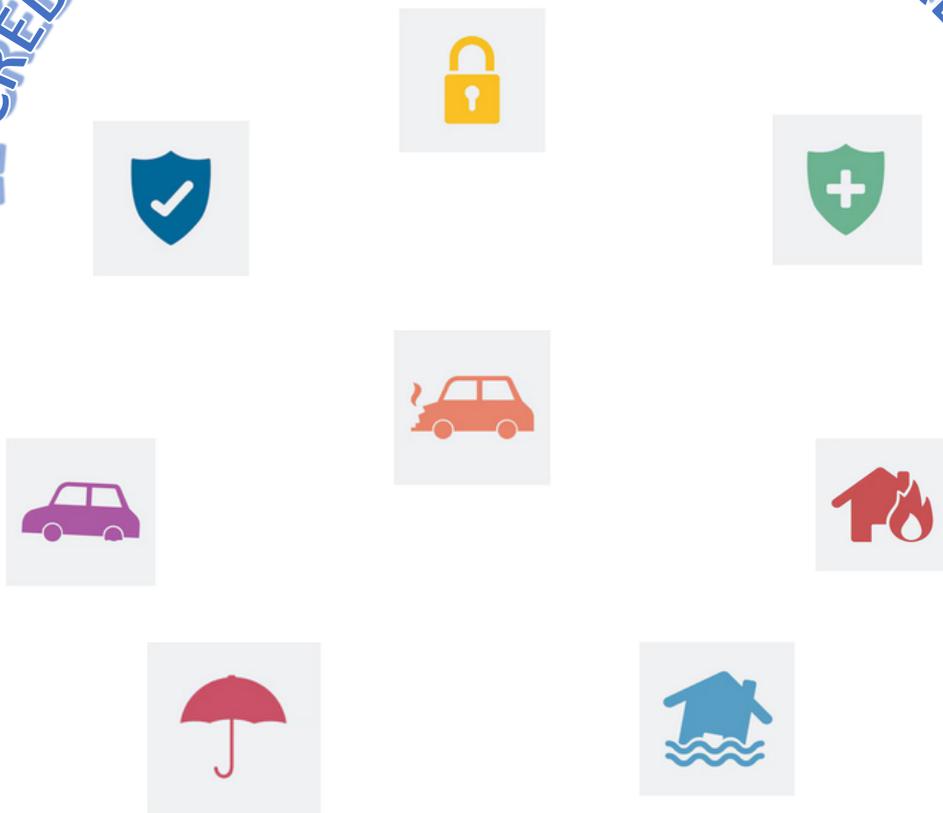


LE CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES (CSF)



PRENEZ RENDEZ-VOUS SUR
CSF.FR  OU **01 53 36 10 40**
(appel non surtaxé)





Table des matières

Qu'est-ce que le CSF ?	4
Qui peut adhérer au CSF ?	4
Les avantages pour les adhérents	5
1- LE LOGEMENT.....	6
1 – Les solutions de crédit immobilier	6
1-1 Des prêts immobiliers	6
1-2 Un prêt-relais si c'est nécessaire.....	6
1-3 Le Prêt à Taux Zéro (PTZ).....	6
2– L'assurance – La bonne protection	8
2-1 L'assurance de prêt immobilier.....	8
2-2 Assurance Perte d'Emploi	8
2-3 Assurance Habitation	8
3 – L'investissement immobilier – faites les bons choix	9
3-1 Immobilier neuf.....	9
3-2 Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).....	9
4 – Recherche d'un logement	10
4-1 Les offres de logements du MASA	10
4-2 Les offres de logement du CSF	10
2 – CONSO/AUTO	11
2-1 Regroupement de crédits :.....	11
2-2 Prêts personnels tous projets	11
2-3 les formules spécifiques pour votre véhicule	12
2-4 Les formules spécifiques du CSF pour tous vos projets	12
3- EPARGNE/RETRAITE	14
3-1 Assurance vie.....	14
3-2 Épargne / Retraite	14
4 - PROTECTION.....	15
4-1 Assurance Accidents de la Vie	15
4-2 Assurance chiens/chats.....	15
5 - LES SERVICES DU CSF	16
5-1 Famille / Vie pratique.....	16
5-2 Protection / Sécurité	16



5-3 Automobile.....	17
6 - AGENTS DU SERVICE PUBLIC : VOS AVANTAGES.....	18
Les avantages CSF.....	18
6-1 Garantie défense et recours en matière pénale, dans la vie professionnelle (service inclus dans la carte CSF)	18
6-2 Information juridique (service inclus dans la carte CSF)	18
6-3 CSF Assurance Emprunteurs	18
7 - VOTRE CARTE CSF ET SES AVANTAGES	19
7-1 Télésurveillance.....	19
7-2 Téléassistance	19
7-3 Téléassistance mobile	19
8 – COMMENT REJOINDRE L’ASSOCIATION DU CSF.....	21
8-1 Devenir Adhérent-Cotisant de l’association CSF.....	21
8-2 CSF Magazine	21
9 -CSF, AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC	22
9-1 Leur engagement : améliorer la qualité de vie des agents	22
9-2 Notre vocation sociale dans les faits.....	22
9-3 Prêt avantage partenariat	22



Le MASA a signé une convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF). Cette démarche a pour but de vous accompagner et vous conseiller dans les domaines suivants :

- ✓ Logement,
- ✓ Conso/Auto,
- ✓ Épargne- retraite,
- ✓ Protection, Assurances.

Le CSF vous permet d'accéder à la propriété, contribue à la protection de vos proches et améliore votre cadre de vie en réalisant tous vos projets.

Qu'est-ce que le CSF ?

Le CSF est une association loi 1901 engagée dans l'économie sociale, le CSF c'est 2 500 000 d'adhérents depuis sa création, plus de 67 ans d'expérience auprès des agents des services publics et 23 000 correspondants bénévoles.

Son but est de permettre à ses adhérents d'accéder au crédit, à l'assurance, à l'épargne et à toutes sortes de services en vue d'améliorer leur qualité de vie.

Pour cela, il s'appuie sur les 3 sociétés de conseil suivantes :

- ✓ CRESERFI :

Le CSF est présent sur tout le territoire réparti en :

- ✓ **31 agences régionales** : Beauvais (60) • Bobigny (93) • Bordeaux (33) • Cergy (95) • Créteil (94) • Dijon (21) • Évry (91) • Grenoble (38) • Lens (62) • Lille (59) • Lyon (69) • Marseille (13) • Melun (77) • Montpellier (34) • Nancy (54) • Nanterre (92) • Nantes (44) • Nice (06) • Paris rive droite (75) • Paris rive gauche (75) • Pau (64) • Reims (51) • Rennes (35) • Rouen (76) • Strasbourg (67) • Toulouse (31) • Tours (37) • Versailles (78)
- ✓ **3 DROM** (Martinique, Guadeloupe, et réunion)

Celui -ci est composé de 3 sociétés de conseil :

Créserfi : Société de financement détenu à 52,10 % par le CSF. La société de financement du CSF commercialise des crédits immobiliers et des crédits à la consommation, finance des crédits à la consommation et cautionne des prêts immobiliers. Créée en 1975, elle négocie auprès des banques et établissements financiers les services qui répondent aux attentes des adhérents du CSF.

CSF Assurances : Société de courtage d'assurances détenu à 100 % par le CSF. La société de courtage d'assurances du CSF assure votre protection, celle de vos proches et de vos biens. Elle vous fait bénéficier d'une couverture complète et efficace, notamment pour sécuriser votre projet immobilier. Elle sélectionne aussi des solutions d'assurances automobile, habitation, accidents de la vie adaptées aux adhérents CSF.

CSF Patrimoine : Conseil en gestion de patrimoine détenu à 100 % par CSF Assurances. La société de conseil en gestion de patrimoine du CSF, marque de CSF Assurances, vous accompagne pour réaliser votre bilan patrimonial et vous orienter sur les solutions les plus pertinentes de placement (Assurance vie, Épargne / Retraite, SCPI) et d'achat dans l'immobilier neuf pour habiter ou investir.

Qui peut adhérer au CSF ?

- ✓ Les fonctionnaires titulaires ou assimilés fonctionnaires, contractuels, stagiaires : toute personne qui concourt à une mission de service public.
- ✓ Leurs descendants et ascendants.



Que ces personnes soient en activité ou retraitées.

Pour être adhérent au Crédit Social des Fonctionnaires, vous acquittez un droit d'entrée unique de 35 €. Il est l'expression de la solidarité. En devenant cotisant pour 35 € par an, vous et votre foyer* bénéficiez automatiquement de l'ensemble des services de la Carte CSF.

- **Droit d'entrée** : 35 € une seule fois
- **Cotisation pour la Carte CSF** : 35 € par an

Les avantages pour les adhérents

Le CSF adapte ses solutions à votre profil. De plus, vous disposez d'**avantages spécifiques en adhérent-cotisant à l'Association CSF**, mais également par le biais de la **convention de partenariat** conclue entre le CSF et le MASA que vous soyez fonctionnaire ou agent contractuel.

Les domaines d'intervention et d'accompagnement du CSF :

1- LE LOGEMENT

1 – Les solutions de crédit immobilier

LE CSF vous accompagne dans votre projet immobilier pour l'achat d'une maison, d'un appartement, etc. Il vous permet d'obtenir des solutions de crédits plus avantageuses que si vous faites la démarche seul et négocier avec votre banques ou d'autres banques. Il vous proposera :



1-1 Des prêts immobiliers

✓ Des prêts immobiliers pour tous types de financements :

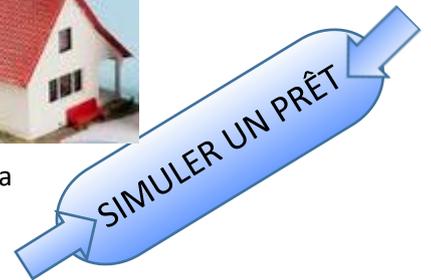
Les solutions CRESERFI permettent de financer toute, ou partie, de votre projet immobilier lors de l'acquisition de votre résidence principale, locative ou secondaire. Un conseiller CRESERFI vous accompagnera dans votre démarche et vous proposera :

✓ Des taux fixes parmi les meilleurs du marché.

✓ Un accès simplifié aux prêts aidés.

Les conseillers connaissent bien les montages complexes intégrant le Prêt à Taux Zéro (PTZ), le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) ou tout autre prêt aidé de l'État, de votre ville, de votre administration... Demandez-leur si vous y avez droit.

✓ Un accompagnement personnalisé.



1-2 Un prêt-relais si c'est nécessaire

Le prêt-relais fait le lien entre la vente de votre ancien bien et l'achat du nouveau. Son montant est fixé en fonction de la valeur estimée du bien mis en vente. Ce prêt couvrira vos frais d'achat en attendant la vente de votre ancien bien immobilier.

Le conseiller CRESERFI vous aidera à choisir le type de prêt-relais qui s'adapte à votre situation.

Il vous orientera vers un prêt-relais « sec » ou associé à un prêt longue durée dépend de la valeur de votre bien actuel. Il vous aidera à déterminer lequel est le plus adapté à votre situation. Si la valeur de votre bien est supérieure ou égale à celle de votre nouveau bien, un prêt-relais « sec » est souvent conseillé. Dans le cas contraire, il est préférable de souscrire à un prêt-jumelé associé à un autre prêt pour financer la totalité du nouveau bien.

Après une étude approfondie par le conseiller CRESERFI, le montant de votre prêt relais est établi en fonction de plusieurs paramètres. La valeur du bien à vendre, les prêts en cours, les tableaux d'amortissement, les informations sur le bien convoité sont aussi prises en compte dans le calcul.

1-3 Le Prêt à Taux Zéro (PTZ)

Le Prêt à Taux Zéro du ministère du Logement est un prêt sans intérêt, accordé sous conditions de ressources pour compléter un prêt principal destiné à acheter une première résidence principale.

Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'accession à la propriété des ménages à revenus modestes et intermédiaires.

Le dispositif du prêt à taux zéro a été reconduit en 2022. Le conseiller CRESERFI pourra vous aider à savoir si vous êtes concernés par ce dispositif.



Pour obtenir un PTZ, vos revenus doivent être inférieurs à un **plafond de ressources**, qui varie en fonction de la **zone où se trouve votre logement** et du **nombre de personnes destinées à l'occuper**. Pour connaître votre zone cliquez sur le lien ci-après : [lien identification de votre zone](#)

Les ressources prises en compte sont le [revenu fiscal de référence de l'année N-2](#) des personnes qui vivront dans logement.

Le tableau ci-après indique les plafonds de ressources annuels à ne pas dépasser en fonction de la composition du foyer et de la zone où est situé votre futur logement :

Nombre de personnes occupant le logement	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	49 000 €	34 500 €	31 500 €	28 500 €
2	73 500 €	51 750 €	47 250 €	42 750 €
3	88 200 €	62 100 €	56 700 €	51 300 €
4	102 900 €	72 450 €	66 150 €	59 850 €
5	117 600 €	82 800 €	75 600 €	68 400 €
6	132 300 €	93 150 €	85 050 €	76 950 €
7	147 000 €	103 500 €	94 500 €	85 500 €
À partir de 8	161 700 €	113 850 €	103 950 €	94 050 €

Avec le PTZ, vous pouvez bénéficier d'un financement jusqu'à **40% maximum du coût de l'opération pour l'achat d'un logement neuf** :

- 20% pour les zones B2 et C
- 40% pour les zones A et B1

Vous pouvez également bénéficier du PTZ dans les zones B2 et C **pour le financement d'un logement ancien avec travaux (d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération)**.

A savoir : Le PTZ a été modifier au 1^{er} avril 2025.

À partir du 1^{er} avril 2025, le **prêt à taux zéro (PTZ) est élargi**, en application de l'[article 90 de la loi de finances pour 2025](#) et du [décret n° 2025-299 du 29 mars 2025 relatif aux prêts ne portant pas intérêt consentis pour financer la primo-accession à la propriété](#).

Il est **désormais étendu à tous les logements neufs** (qu'il s'agisse d'un projet en habitat collectif ou individuel) **sur l'ensemble du territoire français jusqu'au 31 décembre 2027**.

Par ailleurs, le **cumul du prêt à taux zéro est désormais autorisé** avec MaPrimeRénov' pour financer une rénovation d'ampleur.

2- L'assurance – La bonne protection

2-1 L'assurance de prêt immobilier

Soyez très attentif aux garanties

L'Assurance des Emprunteurs sert généralement à prendre en charge tout ou partie des mensualités restant dues de votre prêt, en cas de décès, d'invalidité ou d'incapacité de travail. Encore faut-il que les risques particuliers liés à votre profession ne soient pas exclus, ce qui est fréquent avec les assurances courantes.

- ✓ **Métiers à risques couverts** (pompiers, policiers, militaires...)
- ✓ **Sports à risques pris en charge** à titre privé ou professionnel, même les sports extrêmes.
- ✓ **Couverture étendue jusqu'à 85 ans.**

Ces avantages sont spécifiques au contrat CSF Assurance Emprunteurs et sont soumises à condition. L'Assurance des Emprunteurs intervient lors d'événements bien précis symbolisés par des acronymes qu'il faut connaître :

PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

ITT : Incapacité Temporaire Totale de Travail

IPT : Invalidité Permanente Totale

IPP : Invalidité Permanente Partielle

DC : Décès



2-2 Assurance Perte d'Emploi

Votre conjoint(e) n'est pas agent de service public ?

En cas de perte de son emploi, l'Assurance Perte d'Emploi (APE) l'indemnise du montant préalablement choisi. Pour être éligible à l'APE, il suffit que votre conjoint(e) ait **moins de 55 ans** et travaille en **CDI**.

Votre conseiller CRESERFI pourra vous renseigner.



2-3 Assurance Habitation

Les avantages du contrat Assurance Habitation

Les contrats d'assurance habitation proposés par CSF Assurances bénéficient d'un **excellent rapport qualité / prix** et d'une gestion optimisée.

2 niveaux de franchise au choix (sauf en cas de catastrophe naturelle, franchise légale fixée par décret)

- ✓ Couverture en valeur à neuf,
- ✓ Service Diagnostic devis inclus,
- ✓ Garantie inondation / Perte d'eau.

Une assistance en cas de sinistre

C'est aussi une assurance multirisques habitation avec une assistance en cas de sinistre.

- ✓ **Un interlocuteur unique** dans le suivi de vos dossiers.
- ✓ **La prise en charge des frais** de déplacement d'un professionnel.
- ✓ **La prise en charge d'hébergement** provisoire.

3 – L'investissement immobilier – faites les bons choix

3-1 Immobilier neuf



Des avantages méconnus

Pour y habiter ou pour réaliser un investissement locatif, l'immobilier neuf présente de nombreux atouts.

✓ Aides de l'État* :

- **Prêt à Taux Zéro** dans le cas de la primo accession de votre résidence principale pour des logements neufs.

- **Réduction d'impôt** dans le cas d'un investissement locatif (dispositif Pinel), sous conditions d'éligibilité,

- **TVA à 5,5%** au lieu de 20% en zone ANRU,), sous conditions d'éligibilité,

✓ **Frais de notaire inférieurs de 4% à 6%**,

✓ **Pas de travaux** à réaliser et à financer,

✓ **Économies d'énergie**,

✓ **Exonération temporaire** d'au moins 2 ans, de tout ou partie de la taxe foncière selon les communes.

Sécurisez votre projet

Un accompagnement complet par nos spécialistes pour réussir en toute sécurité votre projet.

✓ **Vérification de l'opportunité** de réaliser l'opération en fonction de vos objectifs et de vos moyens.

✓ **Accès à un vaste choix de programmes** sur tout le territoire auprès des partenaires de CSF Assurances : Bouygues Immobilier, Kaufman & Broad, Vinci, Nexity, Icade, Cogedim...

✓ **Recherche du financement adapté** auprès de partenaires bancaires.

✓ **Suivi et coordination du projet** avec les différents acteurs : promoteurs, établissements de crédits, notaires.

Bon à savoir : le non-respect des engagements de location entraîne la perte des incitations fiscales.

3-2 Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)

Pourquoi opter pour les SCPI ?

Il s'agit d'une alternative à l'investissement locatif traditionnel, les SCPI permettent de constituer ou valoriser un capital tout en percevant des revenus complémentaires et réguliers. À la différence d'une acquisition en direct vous achetez des parts (papier) d'une société (la SCPI) qui possède un parc immobilier (pierre). Tout comme lors d'un investissement locatif en direct le propriétaire de parts de SCPI perçoit des loyers dans la catégorie des revenus fonciers.

✓ **Investir à partir de 1 000 €** dans l'immobilier.

✓ **Éviter les soucis de la gestion locative**
et des risques d'impayés

✓ **Obtenir des revenus complémentaires** (loyers).

✓ **Des rendements nets de l'ordre de 5% à 6%**
par an.

4 – Recherche d'un logement

4-1 Les offres de logements du MASA

Dans la mesure du possible, le MASA aide ses agents à se loger, notamment en Ile-de-France :

- Des offres ministérielles et interministérielles sont proposées sous conditions aux agents MASA affectés en Ile de France ou hors Ile-de-France.
- Des aides financières ministérielles et interministérielles.



Les permanences de l'ADIL 75

Ce sont des **prestations de conseil, gratuites, délivrées** (via une convention de partenariat avec le MASA) par **l'agence départementale d'information sur le logement de Paris : ADIL 75**. Elles ne sont accessibles qu'aux agents travaillant sur les sites parisiens de l'administration centrale.

Les permanences de l'ADIL 75 sont assurées en présentiel **au ministère, rue de Varenne**, à Paris par une conseillère juridique et financière ou en distanciel selon le contexte. Elles se déroulent **le troisième jeudi** de chaque mois (hors juillet-août), **de 10H à 13H**. Les rendez-vous sont pris auprès du secteur logement. Ils peuvent durer une demi-heure. Six personnes sont donc reçues au maximum. Un rappel est fait par mail-liste aux agents de la centrale la semaine précédant la permanence. Les agents peuvent y aborder toutes les questions financières, techniques ou juridiques relatives au logement, qu'ils soient locataires, propriétaires ou qu'ils désirent accéder à la propriété.

4-2 Les offres de logement du CSF

Le Groupe CSF vous donne la possibilité d'accéder à des offres de logements dans la rubrique Immobilier du site www.csf.fr. Ces biens sont disponibles à la location ou à la vente. C'est, pour vous, une nouvelle aide dans votre recherche de maison ou d'appartement.

L'ambition du Groupe CSF est de vous faciliter l'accès au logement et surtout à la propriété que ce soit dans le neuf ou dans l'ancien, dans le secteur libre ou dans le parc social (sous conditions de ressources).

Plus de 160 partenariats signés par CRESERFI avec des prescripteurs : organismes HLM nationaux ou locaux, agences immobilières, constructeurs de maisons individuelles, grands réseaux de mandataires.

✓ **Les offres dédiées** de CDC Habitat, Vilogia, Transactif et Quadral.

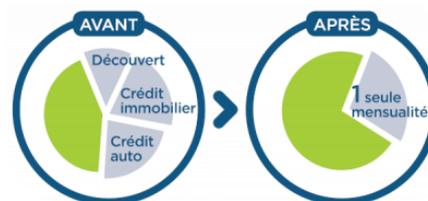
✓ **Ces offres complètent celles de CSF Patrimoine**, une marque de **CSF Assurances**, qui propose un accompagnement complet pour les personnes qui souhaitent acheter dans le neuf pour se loger ou investir.

Les conseillers CSF Patrimoine ont accès à une offre très large de logements neufs dans toute la France, soit des milliers de logements de promoteurs nationaux, régionaux et locaux rigoureusement sélectionnés.

2 – CONSO/AUTO

2-1 Regroupement de crédits :

Le regroupement de crédits est une solution qui permet de **regrouper les crédits en cours en un prêt unique** et ainsi **financer un nouveau projet**, tels que l'achat d'un véhicule, le financement de travaux, les études des enfants, ou bien encore de préparer son départ à la retraite. La durée de ce prêt est généralement plus longue et permet ainsi de **diminuer le montant des mensualités**, le tout **sans changer de banque**.



Le conseiller CRESERFI vous proposera des solutions pour **regrouper vos crédits à la consommation** et également vos **crédits immobiliers**.

Que vous soyez locataire, accédant à la propriété ou propriétaire de votre bien immobilier, votre conseiller trouvera avec vous, **la solution la plus adaptée à votre situation**.

✓ **Une seule mensualité** : c'est pour vous une gestion simplifiée avec un seul prélèvement dans un seul établissement bancaire.

✓ **Une mensualité plus faible** : mais attention, en étalant ses remboursements sur une plus grande période le coût total du crédit peut être plus élevé.

✓ **Sans changer de banque**.

2-2 Prêts personnels tous projets

✓ **De 1 500 € à 21 500 € de 12 à 72 mois**.

✓ **Un accompagnement sur-mesure**.

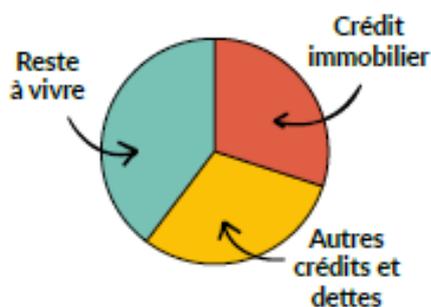
✓ **Des taux négociés** avec le partenaire prêteur SEDEF.

✓ **Des financements souples** : durées ajustables, report de paiement de 2 mois, pause mensualité (La baisse de mensualités, le report de paiement, la pause mensualité ou le regroupement de crédits entraînent l'allongement de la durée du crédit et majorent le coût total du crédit).

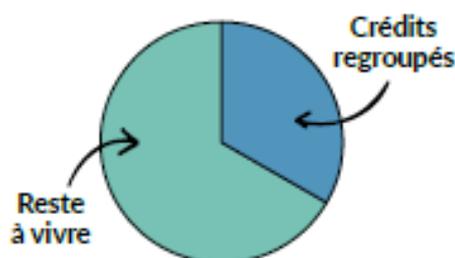
✓ **Pas de justificatif** de l'objet du prêt à fournir.

✓ **Finance tous types de projets** : voiture, travaux, loisir, équipement...

AVANT
Le regroupement de crédits



APRÈS
le regroupement de crédits ¹



¹ La diminution du montant de la mensualité entraîne l'allongement de la durée du remboursement et peut majorer le coût total du crédit. Elle doit s'apprécier par rapport à la durée restant à courir sur les prêts objet du regroupement de crédits

2-3 les formules spécifiques pour votre véhicule

➤ Prêt personnel ÉCOTAUX

Financez votre véhicule à un taux très attractif avec le nouveau prêt ÉCOTAUX

- ✓ De 5 000 € à 30 000 € sur 36 à 60 mois
- ✓ De **2,94 %** à 3,90 % TAEG fixe (taux débiteur fixe 2,90 %)
- ✓ **Sans frais de dossier**
- ✓ Acheté via les **partenaires Auto de la Carte CSF** (véhicules neufs et véhicules d'occasion)

TAEG (Taux Effectif Global Moyen) fixe à partir de 2,94%. Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35€) et de la cotisation (35 €) soit 70 € pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt.

Exemple :

Pour un prêt personnel Auto ÉCOTAUX d'un montant de 15 000 € sur 60 mois. Vous remboursez 60 mensualités de 268,86 € hors assurance facultative. Le montant total dû est de 16 201,60 € dont 70 € de frais d'accession. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,13%. Taux débiteur fixe de 2,90%. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 8,75 € et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,35%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 525 €.

➤ Autres prêts auto

Vous bénéficiez d'autres prêts auto valables pour des montants plus élevés et des durées de remboursement plus longues.

- ✓ Dès **1 500 €**, de **12 à 72 mois** pour un véhicule de moins de 6 ans, et de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus.
- ✓ **Des taux négociés.**
- ✓ **Une réponse de principe immédiate** et une réponse définitive après étude des justificatifs demandés et acceptation du prêteur.



2-4 Les formules spécifiques du CSF pour tous vos projets

➤ Prêts auto



Vous bénéficiez de prêts auto valables pour des montants plus élevés et des durées de remboursement plus longues que pour un prêt personnel classique.

- ✓ Dès **1 500 €**, de **12 à 72 mois** pour un véhicule de moins de 6 ans, et de 12 à 60 mois pour un véhicule de 6 à 9 ans inclus.
- ✓ **Des taux négociés.**
- ✓ **Une réponse de principe immédiate** et une réponse définitive après étude des justificatifs demandés et acceptation du prêteur.

➤ Prêt loisirs (Caravane/ Camping-car/ Mobile-home/ Bateau)

- ✓ Financez votre projet à partir de 10 000 € et jusqu'à 156 mois.
- ✓ Pas de frais de dossier.
- ✓ Possibilité de moduler votre mensualité à la hausse ou à la baisse, ou reporter une échéance (Sous réserve d'acceptation de la demande de modification par FINANCO, conformément à ses règles de gestion en vigueur à la date de la demande. Le report d'échéance génère des intérêts au taux contractuel).



Exemple de prêt personnel Loisirs (hors assurance facultative) :

Pour un montant total de crédit de 30 000€, remboursable en 120 mensualités de 316,38 € (hors assurance facultative). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 4,90 %. Taux débiteur fixe de : 4,79 %. Perceptions forfaitaires : 0 €. Coût total du crédit : 7965,46 €. Montant total dû par l'emprunteur : 37 965,46 €.

➤ Prêt personnel Travaux

Des solutions adaptées pour financer l'aménagement de votre habitation.

Réaliser des travaux est un bon moyen d'œuvrer à la valorisation de son patrimoine. Le Prêt Personnel Travaux est là pour faciliter la mise en place d'aménagements souvent nécessaires à cette valorisation. Il contribue à l'amélioration du confort dans votre résidence principale. Il vous donne également les meilleures chances lors de la revente de votre bien immobilier.



Prenez rendez-vous avec les conseillers CRESERFI pour leur exposer vos projets

➤ Assurance auto



Les avantages du contrat Assurance Automobile

- ✓ Un avantage bon conducteur jusqu'à -15 % avec 0,50 de bonus,
- ✓ Un tarif préférentiel avec une remise d'environ 10% réservé aux adhérents du CSF,
- ✓ 3 niveaux de franchise,
- ✓ Un bris de glace sans franchise tous les 24 mois,
- ✓ Valeur à neuf et valeur majorée du véhicule,
- ✓ Le prêt du véhicule sans déclaration si le conducteur a plus de 3 ans de permis,
- ✓ En option, une assistance 0 km et un véhicule de remplacement.

3-1 EPARGNE/RETRAITE

Constituez ou valorisez un capital avec l'assurance vie

3-1 Assurance vie

C'est l'un des moyens les plus répandus pour préparer sa retraite.

Le principe est simple : vous constituez un capital qui se valorise dans le temps, et que vous utilisez facilement au moment de votre départ en retraite. Le mot d'ordre reste le même : s'y prendre le plus tôt possible et anticiper.

✓ Simplicité de mise en place ▪ Disponibilité de l'épargne (sous certaines conditions)

✓ Souplesse d'utilisation ▪ Valorisation du capital et fiscalité attractives (sous certaines conditions)



Valorisation du capital : faites fructifier votre épargne.

Que vous privilégiez la garantie de retrouver à tout moment le capital (sous réserve de l'imputation des frais de gestion) investi en contrepartie d'une valorisation plus faible de vos dépôts (fonds en euros), ou que vous recherchiez des rendements plus élevés (fonds en unités de compte - FCP/SICAV) en connaissance des risques que cela comporte, les contrats d'assurance vie apportent aujourd'hui une réponse adaptée à chacune de vos situations.

Constitution de l'épargne

Il existe deux modes que l'on peut combiner :

✓ Versements libres en fonction de rentrées d'argent exceptionnelles

✓ Versements réguliers et programmés : vous définissez une somme (effort d'épargne) qui sera prélevée régulièrement pour constituer votre capital.

À tout moment vous pouvez modifier la manière dont vous constituez cette épargne (versements libres et /ou versements programmés).

Utilisation de l'épargne : votre épargne est disponible.

Sachez que vous disposez facilement à tout moment de tout ou partie de votre épargne (rachats) pour faire face aux imprévus (sous certaines conditions). Même s'il est préférable de conserver son assurance vie au moins 8 ans pour bénéficier de l'avantage fiscal, cette solution de rachat est sécurisante.

3-2 Épargne / Retraite

Réduisez votre revenu imposable. Constituez un complément de retraite.



Le Plan d'épargne retraite (PER) est le nouveau dispositif d'épargne retraite individuelle, institué par la loi Pacte. Il a pris progressivement le relais du plan d'épargne retraite populaire (PERP) et du contrat Madelin, qui ont cessés d'être proposés à compter du 1er octobre 2020.

Ces dispositifs vous permettent à la fois de compenser votre baisse de revenus lors de votre départ à la retraite et de bénéficier d'un avantage fiscal renouvelé chaque année : les versements annuels sur votre plan sont déductibles de votre revenu net global.

Les nouveautés du PER

✓ Liberté au départ à la retraite de choisir un capital et/ou la mise en place d'une rente viagère.

✓ Possibilité de débloquer le capital avant le départ en retraite pour l'achat de sa résidence principale.

4 - PROTECTION

Choisissez la bonne protection pour vos proches

4-1 Assurance Accidents de la Vie

1 personne sur 5 est victime d'un accident de la vie.
Si vous étiez victime d'une chute, d'une brûlure, d'un accident médical, d'un accident de sport, d'une agression, d'un attentat, comment seriez-vous indemnisé ? Avec l'assurance des Accidents de la vie, bénéficiez d'avantages très intéressants.



Seuil d'intervention à partir de 5% de taux d'invalidité et 1% pour les enfants de moins de 13 ans.

- ✓ Jusqu'à 1,5 million d'euros d'indemnisation (jusqu'à 3 000€ pour les frais d'obsèques).
- ✓ En cas d'incapacité permanente, les préjudices économiques tels que les frais d'aménagement du domicile et du véhicule, les préjudices esthétiques, d'agrément et les souffrances endurées sont couverts.
- ✓ En cas de décès, les préjudices économiques et moraux des ayants droit ainsi que les frais d'obsèques sont couverts.
- ✓ Une seule condition pour y souscrire : avoir moins de 65 ans.

Un coup dur ? Un problème d'organisation ?

En complément, avec le CSF vous bénéficiez d'une assistance appropriée pour vous accompagner dans ces moments difficiles : garde des enfants, école à domicile, aide à la recherche d'emploi, informations juridiques, assistance psychologique etc.

4-2 Assurance chiens/chats

Le CSF aussi pensé à la protection de vos animaux de compagnie !

L'assurance chiens / chats va agir comme une mutuelle pour votre chien ou / et votre chat en vous permettant d'être remboursé de vos dépenses vétérinaires.

- ✓ Remboursement de 80% sur toutes vos dépenses vétérinaires,
- ✓ Remboursement sous 48h,
- ✓ Assistance 24h/24, 365 jours/an,
- ✓ Réduction de 10% pour votre 2e animal.



5 - LES SERVICES DU CSF

5-1 Famille / Vie pratique



TÉLÉSURVEILLANCE

Avec la télésurveillance de notre partenaire, protégez efficacement votre habitation et bénéficiez en cas de besoin de l'intervention d'un agent de sécurité. Et grâce à votre Carte CSF, vous bénéficiez de -50% sur les frais d'installation et d'un mois offert tous les ans.



TÉLÉASSISTANCE

Les solutions de téléassistance de notre partenaire favorisent la mobilité des seniors en leur permettant de conserver leurs habitudes de vie et leur indépendance. Et grâce à votre Carte CSF, vous bénéficiez de -50% sur les frais d'installation/ mise en service et d'un mois offert tous les ans.



VOYAGES

Grâce au Service Voyages, vous avez accès à des promotions, des « Sélections CSF » et des coups de cœur pour organiser vos vacances. Notre partenaire s'engage à pratiquer des prix fermes et définitifs et à vous offrir un large choix de prestations à la carte.

ASSURANCE SCOLAIRE RESPONSABILITÉ CIVILE

Vos enfants sont couverts à l'école et sur le trajet domicile école. Vous pouvez protéger en responsabilité civile, jusqu'à la fin du secondaire et sans limite d'âge, jusqu'à 6 enfants par foyer et fiscalement à charge. Votre attestation est éditée en ligne.



5-2 Protection / Sécurité

GARANTIE DÉFENSE ET RECOURS PÉNAL DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

Être protégé dans l'exercice de ses missions est essentiel pour nombre d'agents de la fonction publique : personnels hospitaliers, agents des forces de l'ordre, pompiers, corps enseignant, etc. Le CSF vous accompagne dans votre défense pénale, dès l'origine des poursuites, ou pour un recours pénal contre votre agresseur.

INFORMATION JURIDIQUE

Toutes les réponses à vos questions d'ordre juridique sont sur notre plateforme dédiée en ligne. Vous y trouverez une documentation complète (fiches techniques, actualité, courriers type) mise à jour hebdomadairement par une équipe de juristes experts.



5-3 Automobile

CSF AUTO - VÉHICULES NEUFS

Économisez jusqu' à 42% sur l'achat de votre prochain véhicule neuf, parmi un large choix de modèles. Vous bénéficiez de la garantie constructeur et d'une extension de garantie offerte (Hors véhicule garantie constructeur plus de 36 mois).

CSF AUTO - VÉHICULES D'OCCASION

Découvrez plus de 700 véhicules d'occasion, de toutes marques, avec une large sélection de modèles, une traçabilité contrôlée des véhicules, une garantie de 6 à 12 mois et des solutions de financement sur mesure dont la Location Longue Durée (LLD) selon les véhicules.



6 - AGENTS DU SERVICE PUBLIC : VOS AVANTAGES

Les avantages CSF

Parce que votre métier présente des particularités certaines

Le CSF a adapté ses solutions à votre profil et va même plus loin : vous disposez d'**avantages spécifiques en adhérant-cotisant à l'Association CSF**, mais également par le biais d'une **convention de partenariat** conclue entre le CSF et votre établissement. Et ce, **quel que soit votre statut** au sein du service public.



6-1 Garantie défense et recours en matière pénale, dans la vie professionnelle (service inclus dans la carte CSF)

Dans le cadre de votre profession, vous êtes victime de violences volontaires, de diffamation ou d'injures publiques ? Entendu ou poursuivi pour une infraction pénale involontaire, commise par imprudence, inattention ou méconnaissance des règlements ?

- ✓ Vous êtes **accompagné dès l'origine des poursuites**.
- ✓ Vous êtes **guidé dans les démarches** pour déposer plainte contre votre adversaire.
- ✓ Vous avez la **liberté de choisir votre avocat**.
- ✓ Vous bénéficiez d'une **large prise en charge de frais de procédure**.
- ✓ **Votre conjoint(e) bénéficie également de ces garanties**.

6-2 Information juridique (service inclus dans la carte CSF)

Des réponses immédiates à vos interrogations d'ordre juridique sur notre plateforme dédiée en ligne.

- ✓ Vous êtes **informé sur vos droits pour mieux les défendre**, que ce soit dans le cadre privé ou professionnel.
- ✓ Vous prenez les **précautions nécessaires avant de vous engager**.
- ✓ Au quotidien, vous prévenez et traitez les erreurs qui peuvent dégénérer en litiges.
- ✓ **700 fiches repères disponibles** et compréhensibles instantanément, actualités, **270 modèles de courrier type**, mis à jour hebdomadairement sur une plateforme dédiée. **Rendez-vous sur www.csf.fr**

6-3 CSF Assurance Emprunteurs

L'une des assurances les plus couvrantes pour votre prêt immobilier

Bon à savoir : Si votre conjoint fait partie de ses catégories suivantes : **Policiers, gendarmes, pompiers ou militaires** : son métier lui fait prendre des risques au quotidien... CSF Assurance Emprunteurs le couvre aussi bien lors d'opérations de maintien de l'ordre que de missions officielles à l'étranger, et sans majoration de tarif. **S'il le souhaite il peut adhérer directement**.

- ✓ **Plus complète que la majorité des autres assurances**, elle vous couvre en cas de décès, de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), d'Invalidité Permanente Totale (IPT), d'Incapacité temporaire Totale de Travail (ITT).
- ✓ **CSF Assurance Emprunteurs a été récompensée à plusieurs reprises par Les Dossiers de l'épargne du label d'excellence**.

7 - VOTRE CARTE CSF ET SES AVANTAGES

7-1 Télésurveillance

Une offre tout compris pour la sécurité de votre logement

Pour vivre en toute sécurité et protéger votre domicile de toute tentative d'intrusion, d'effraction ou de cambriolage, la Télésurveillance Pack Maison de notre partenaire est un système d'alarme efficace pour votre logement. La protection de votre habitation repose sur des détecteurs (détecteur de mouvement, d'ouverture de porte et détecteur de fumée connecté) couplés à un service de télésurveillance 24h/24. Un agent de sécurité se déplace sans frais supplémentaires en cas de besoin.



- ✓ Une offre simple comprenant la location du matériel et l'intervention des forces de l'ordre 24 h/24.
- ✓ Une protection vol et incendie, 24 h/24 et 365 jours/an.
- ✓ Une centrale tactile avec batterie de secours pour plus de sécurité.
- ✓ Une gestion à distance du domicile avec l'application dédiée.
- ✓ Une intervention des forces de l'ordre (Conformément à l'article L.613-6 du code de la sécurité intérieure) et d'un agent de sécurité.
- ✓ Une installation à domicile par un professionnel.

7-2 Téléassistance

Téléassistance à domicile Votre sécurité 24h/24 et 7j/7, à toute heure du jour et de la nuit.

La solution de téléassistance de notre partenaire favorise le maintien à domicile. Elle sécurise les seniors en cas de chute, de malaises, ou encore d'intrusion et prend soin de contacter des proches, voisins ou services d'urgence en fonction des situations.

- 1 VOUS APPUYEZ : Grâce à un bouton spécial (à porter au poignet ou en pendentif), vous pouvez en cas de besoin et 24h/24, lancer une alerte auprès d'un opérateur. C'est utile et efficace en cas de chute, malaise ou intrusion. Et avec la détection automatique de chute, c'est encore plus simple et sécurisant.
- 2 VOUS ÊTES AIDÉ : À réception de l'alerte déclenchée avec le bouton, un opérateur dialogue avec vous via le puissant haut-parleur du boîtier fourni et installé dans une pièce de vie et prend les bonnes décisions pour vous venir en aide en contactant un proche, un voisin, ou les services d'urgence selon la situation.

Bon à savoir : l'offre « Téléassistance à domicile » et « Téléassistance mobile » bénéficient d'un crédit d'impôt de 50% du montant de leur abonnement (Avantages présentés sous réserve du respect des dispositifs légaux (limites et conditions) et des stipulations contractuelles applicables au contrat souscrit.

7-3 Téléassistance mobile

Votre sécurité pendant vos sorties et activités à l'extérieur du domicile.

Grâce à une montre autonome, les seniors effectuent en toute sérénité leurs sorties. En cas de problème, la montre permet d'envoyer une alerte et de dialoguer avec un opérateur qui fera, en fonction de la situation, appel à un proche, ou les services d'urgence si nécessaire (Sous réserve de la disponibilité du réseau de télécommunication mobile et GPS).

- 1 VOUS APPUYEZ : En cas de chute, d'angoisse, d'agression ou encore d'errance, partout en France, un simple appui sur le bouton rouge de la montre suffit pour lancer l'alerte. Très efficace, la montre est totalement autonome et ne nécessite ni boîtier, ni téléphone portable.
- 2 VOUS ÊTES AIDÉ : Un opérateur peut entrer en dialogue via le haut-parleur et le micro intégrés dans la montre. Il est possible de géolocaliser la position GPS de la montre afin de les fournir aux



secours. Et si la situation l'exige, un appel peut être passé auprès d'un proche, voisin, ou aux services d'urgences.



8 – COMMENT REJOINDRE L'ASSOCIATION DU CSF

8-1 Devenir Adhérent-Cotisant de l'association CSF

Vous souhaitez rencontrer les conseillers du CSF !

Vous pouvez prendre contact :

- sur le site : CSF.FR

- par téléphone au 01 53 36 10 40

Vous retrouverez toutes les coordonnées à la dernière page du document.

Les conseillers du CSF sont peut-être près de chez vous (31 agences régionales dont 3 agences DROM et 100 points conseils, à votre service).

Pour être adhérent au Crédit Social des Fonctionnaires, vous acquittez un droit d'entrée unique de **35 €**.

Il est l'expression de la solidarité. En devenant cotisant pour **35 € par an**, vous et votre foyer (Certains services ne sont ouverts qu'aux membres du foyer fiscal) bénéficiez automatiquement de l'ensemble des services de la Carte CSF.

- **Droit d'entrée** : 35 € une seule fois
- **Cotisation pour la Carte CSF** : 35 € par an

8-2 CSF Magazine

Organe de liaison entre l'adhérent et l'association, CSF Magazine rend compte de la **vie du Crédit Social des Fonctionnaires** et de **l'actualité de la fonction publique**. Il présente les **nouveaux produits et services** du Groupe CSF. Il rassemble les membres des différentes fonctions publiques (d'État, Territoriale et Hospitalière), les agents des entreprises nationales et ceux des organismes et des entreprises ayant reçu mission de service public. Tous servent la collectivité. **CSF Magazine s'efforce d'en restituer une image fidèle.**

L'abonnement au **CSF Magazine** coûte 6,10 € par an.

9 -CSF, AU CŒUR DU SERVICE PUBLIC

9-1 Leur engagement : améliorer la qualité de vie des agents

À la demande des ministères et notamment du MASA ou autres entités de service public, le CSF met en œuvre une politique partenariale active qui concourent à une mission de service public.

Le CSF permet aux agents d'accéder à un système d'économie sociale dans les domaines du crédit, de l'épargne et de l'assurance en vue de faciliter leur accès au logement, et plus globalement d'améliorer leur qualité de vie.

Aujourd'hui, ce sont **1 500 accords de Partenariats** qui ont été signés. Ce résultat atteste de la pertinence du CSF et de l'intérêt de ces conventions pour nos partenaires. Ces accords permettent à **2,5 millions** d'agents de bénéficier des avantages d'un partenariat.

L'Association CSF y voit la reconnaissance de son indépendance et de sa vocation sociale, en étant au cœur et en appui du secteur public.



9-2 Notre vocation sociale dans les faits

L'Association CSF apporte un savoir-faire, un accompagnement et un engagement social à ses Partenaires.

Elle propose des solutions personnalisées pour répondre aux besoins de leurs agents, quel que soit leur statut. Le Groupe CSF sait également proposer, élaborer et porter des solutions d'accompagnement spécifiques.

- ✓ **Des prêts bonifiés** pour en réduire le coût pour l'agent.
- ✓ **Des solutions personnalisées** pour les agents des partenaires (accès facilité aux services de la carte CSF, épargne, regroupements de crédits...)
- ✓ **Des Permanences Conseils** pour être au plus près des aspirations et des projets des Fonctionnaires.
- ✓ **Des Forums Logements** pour conseiller et accompagner un avant-projet d'achat Immobilier.

9-3 Prêt avantage partenariat

La **Convention de Partenariat** permet de tisser une relation locale privilégiée et notamment de donner accès aux ayants droit du Partenaire au **Prêt Avantage Partenariat bonifié par le CSF**, financé et proposé par CRESERFI, sa société de financement.

Exemple de type d'offre : Empruntez 2 000 € à partir de 1 % TAEG fixe sur 24 mois.

Pour bénéficier de cette offre, vous devez être adhérent-cotisant à l'Association CSF. Dans le cas contraire vous devrez vous acquitter du droit d'entrée (35 €) et de la cotisation (35 €) soit 70 € pour un emprunteur. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1 % à 4,54 % (taux débiteur fixe de 1 %) pour 2 000 € sur 24 mois. L'emprunteur dispose d'un droit légal de rétractation.

Lors de la prise de contact, les conseillers du CSF, vous indiquerons, les partenaires qui pourront vous être utiles dans vos démarches et vos projets.



RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNEES DU CSF CI-DESSOUS :

| CSF.FR

Retrouvez les services du CSF en un seul clic. Vous pouvez y prendre RDV en ligne, effectuer des simulations ou des souscriptions en ligne.

| Web App iCSF

Téléchargez gratuitement l'application sur les plates-formes App Store et Google Play. Des jeux, des conseils, des infos, des vidéos, le tout accessible 24h/24, 7j/7 dans votre poche.



| Les réseaux sociaux

Retrouvez-y toute l'information du Groupe, l'actualité des services publics, les questions sur le logement, nos offres d'emplois, les événements institutionnels, des vidéos etc.



 **01 53 36 10 40**
(appel non surtaxé)

Pour obtenir une information, un conseil, ou prendre rendez-vous, des conseillers sont à votre disposition. Si votre administration souhaite passer un accord de partenariat avec le CSF, contactez-nous par courriel à partenariats@csf.fr ou par téléphone.

 **01 53 34 44 00**
(appel non surtaxé)

Si vous préférez contracter votre prêt personnel ou votre crédit automobile par téléphone.

 **01 70 60 76 30**
(appel non surtaxé)

Pour toute information sur le bilan patrimonial, l'immobilier neuf, les solutions de placement et d'épargne retraite.

Service consommateurs

Informations, suggestions ou insatisfactions liées à notre accueil ou à nos services ? Contactez notre Service Consommateurs sur notre site Internet www.csf.fr, rubrique **Nous contacter / Réclamation**.

Ensemble,
donnons de l'avenir
à vos projets !



Services aux adhérents ▪ Crédits ▪ Assurances ▪ Épargne

Crédit Social des Fonctionnaires, association / Créserfi, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / CSF Patrimoine, une marque de CSF Assurances pour le conseil en gestion de patrimoine.

